

Burundi : la télévision numérique terrestre sera lancée en avril 2014

@rib News, 21/08/2013 - Source XinhuaLe Burundi lancera la télévision numérique terrestre (TNT) le 30 avril 2014, tandis que l'extinction totale de la télévision analogique est attendue le 31 décembre 2014, a annoncé mercredi à Bujumbura M. Evode Ndayizeye, Assistant de la ministre burundaise en charge des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). M. Ndayizeye, qui représentait la ministre des Télécommunications à l'ouverture d'un atelier sur la télévision numérique organisé par le Bureau de la société "ZTE Corporation", a précisé que pour ne pas rater ce rendez-vous, le ministre en charge des TIC a déjà élaboré la politique nationale de l'audiovisuel ainsi que le cadre réglementaire encadrant le passage à la radiodiffusion numérique au Burundi.

"Je témoigne ma gratitude à l'égard de la société ZTE Corporation pour avoir pensé à organiser cette activité au moment où le processus de transition vers la télévision numérique atteint une vitesse de croisière. Cela dénote une fois de plus de l'intérêt qu'elle porte sur la problématique de migration de la radiodiffusion de l'analogique vers le numérique et nous l'encourageons vivement d'aller de l'avant", a dit l'assistant Ndayizeye. Le processus de transition vers la TNT, a-t-il fait remarquer, est une activité inscrite à l'agenda planétaire particulièrement dans une perspective de modernisation du secteur de radiodiffusion. La TNT, a-t-il souligné, implique un réaménagement du spectre des fréquences et l'acquisition de nouvelles infrastructures, de nouveaux équipements pour les opérateurs de la chaîne audiovisuelle et de nouveaux appareils récepteurs pour le consommateur de l'information. La TNT constitue ce titre un enjeu crucial aussi bien pour les pouvoirs publics, les opérateurs de télécommunications, les radiodiffuseurs, les régulateurs que pour les consommateurs de l'information, a-t-il affirmé. Le processus de transition vers la télévision numérique est conduit sur base d'une feuille de route définie par un comité national de pilotage de la migration de la radiodiffusion télévisuelle analogique au numérique mis en place par un décret présidentiel signé le 24 septembre 2012.